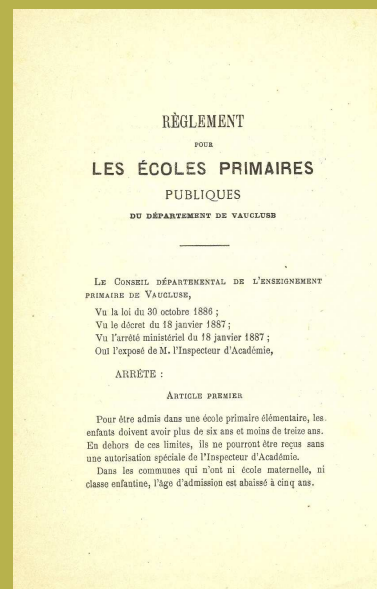
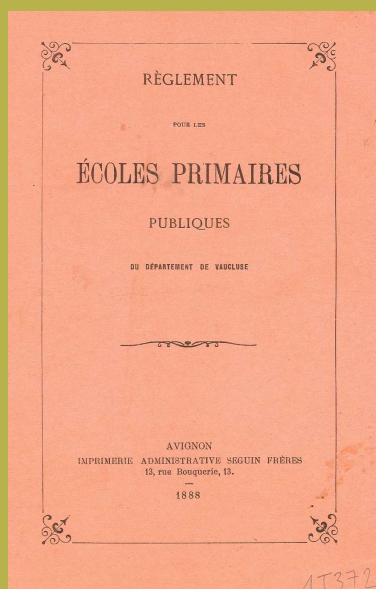


L'enfant à l'école



Règlement pour les écoles maternelles publiques. 1888.
Arch. dép. Vaucluse 1 T 372



Règlement pour les écoles primaires publiques. 1888.
Arch. dép. Vaucluse 1 T 372

L'hygiène et la médecine jouent un rôle prépondérant à l'école. La propreté des enfants mais aussi des locaux sont l'objet d'attentions quotidiennes. L'entretien des classes est souvent effectué par les élèves eux-mêmes.

Un certificat médical est indispensable au moment de l'admission des enfants à l'école maternelle et primaire pour éviter les épidémies par contagion. Les patois sont exclus dans l'enceinte de l'école afin d'encourager l'unité de l'enseignement sur l'ensemble du territoire et développer, chez les élèves, un sentiment d'appartenance nationale.

